

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 janvier 2022

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 V. 378 Vœu relatif à la mobilisation du bâtiment vacant situé 31, quai Voltaire (7e) en centre d'hébergement temporaire.

Le Conseil de Paris,

Considérant que près de 2800 personnes sans domicile fixe ont été recensées lors de la Nuit de la solidarité en mars 2021 ;

Considérant la reconstitution de campements dans Paris, avec la présence notamment de familles qui n'ont pas de solution d'hébergement ;

Considérant l'offre d'hébergement largement insuffisante au regard des besoins malgré la promesse du Président de la République en juillet 2017 de ne plus compter aucune personne à la rue ;

Considérant dès lors la tension très forte qui pèse sur le système d'hébergement à Paris et en Ile-de-France, aggravée par la crise sanitaire, économique et sociale ;

Considérant la mobilisation de la Ville de Paris pour ouvrir de nouvelles places d'hébergement aux côtés de l'État, compétent en ce domaine, conduisant la capitale à disposer aujourd'hui de plus de 28000 places d'hébergement d'urgence ;

Considérant la mise à disposition par la Ville de Paris de son domaine intercalaire dès que cela est possible permettant actuellement l'ouverture de 3500 places d'hébergement temporaires ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur de la lutte contre les logements vacants et de la transformation des bureaux vacants en logements accessibles pour les Parisiennes et Parisiens qui en ont besoin ;

Considérant les demandes constantes de la Ville de Paris au Préfet d'user de son pouvoir de réquisition lorsqu'un immeuble vacant appartenant à un propriétaire privé est identifié ;

Considérant l'immeuble situé 31 quai Voltaire (7^e), propriété de l'Etat ;

Considérant que cet immeuble de 3800 m² est vacant depuis 2018 après avoir été occupé par les services de la Documentation française ;

Considérant que la consultation et l'appel d'offres lancés par l'Etat en mars 2021 pour l'acquisition de cet immeuble vacant ont été abandonnés ;

Considérant que le projet de résidence sociale pour les femmes à la rue porté par la Ville et Paris habitat ne peut plus voir le jour ;

Considérant qu'il est inacceptable que l'Etat préfère laisser ce site vacant plutôt que de le mobiliser pour y réaliser un centre d'hébergement d'urgence ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu·e·s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu que :

L'Etat mobilise sans plus attendre l'immeuble du 31, quai Voltaire pour y accueillir un projet d'hébergement en lien avec la Mairie du 7^e ;

L'Etat réaffirme la vocation sociale du 31, quai Voltaire et relance le projet développé par Paris Habitat et soutenu par la Ville de Paris.